

CR réunion politique scolaire et restrictions – 26/01/15

Présents :

Mme Clouscard et Mme Philippe, élues délégation scolaire

Mme Cadiergues, chef de service DEELE

Mme Moreno, M. Taguema, M. Baca du service DEELE

4 représentants FCPE

1 représentant PEEP

1 représentant Indépendants

4 représentants API

Mme Clouscard présente ses vœux. Elle rappelle que l'année démarre avec les contraintes nationales qui pèsent sur la municipalité. Les restrictions s'élèvent à 50 millions. Les collectivités doivent y contribuer dans une enveloppe de 11 millions. A Colomiers, cela représente un effort de 9 millions d'ici 2017. Cette annonce est arrivée en avril 2014... juste après les élections.

La préparation du budget a été décalée cette année : en décembre, les discussions et les débats sur les arbitrages ; en février, le vote du budget 2015 par le Conseil municipal.

Elle rappelle que les collectivités territoriales ne peuvent pas s'endetter sur les budgets de fonctionnement, seulement sur les investissements.

Elle rappelle que la priorité de la municipalité reste l'éducation : construction du groupe scolaire Georges Sand (ouverture 2015, budget total 14 millions, assumés à hauteur de 8 millions par la ville), et ouverture en 2014 de Lucie-Aubrac aux Ramassiers (budget : 22 millions), reconstruction de l'école maternelle Alain-Savary (5 millions). Cela a permis notamment la baisse des effectifs dans les classes.

Mme Clouscard explique que les responsabilités de la mairie sont :

- 1 : assurer la fourniture de locaux et leur entretien
- 2 : assurer les prestations péri-scolaire et extrascolaire (budget inégalé dans ce domaine, notamment avec les titularisations de poste de directeurs d'ALAE + l'organisation des transports vers les centres de loisirs pour la mise en oeuvre des nouveaux rythmes)

1 – Un budget d'investissement est prévu sur 2015, à hauteur de 2 millions, pour la rénovation du patrimoine scolaire (notamment l'étanchéité). Les conclusions de l'audit mené en 2012 sur le patrimoine scolaire (Jules-Ferry, En Jacca, Lamartine, Hélène-Boucher) seront présentées en avril, accompagnées des préconisations des services techniques.

Q° API : il n'y aura donc pas de rénovation API totale d'un des 4 groupes scolaires, ni JF, vieille de 50 ans, ni HB, dont la configuration en tenaille est complexe ?

R° : nous verrons lors de la réunion dédiée.

2 – Le PEDT est élaboré, avec une délégation spécifique confiée à Mme Vauchère, et un travail transversal entre les délégations sport, culture, éducation.

Au vu des contraintes budgétaires, l'équipe municipale a défini des priorités. Il faut faire preuve de solidarité. On n'a par exemple pas touché aux aides sociales. Pour cette année, la décision a été prise de ne pas augmenter les impôts locaux pour ne pas alourdir la charge des familles (*Les frais de cantine connaîtront peut-être une légère augmentation, liée au cours de l'euro, non par décision municipale*).

Les restrictions ont moins concerné la délégation scolaire que les autres.

Les frais de personnel pèsent très lourd sur le budget. La ville est en régie directe, il n'y a pas de transfert à un prestataire, pour s'assurer de la qualité du service.

Les arbitrages se sont donc portés sur :

1 - Le transport scolaire

Un budget de 30€/élève et par an. 25€ (= coût du bus + salaire du chauffeur, le salaire de la personne chargée de la répartition en mairie n'est pas inclus) continuent d'être perçus, dans l'accompagnement aux sorties intramuros vers les infrastructures sportives et culturelles (pavillon blanc, piscine, dojo).

Les 5€ restants étaient l'an dernier, par souci de transparence et d'équité, versés aux écoles (soit 16000€ en

totalité), pour les frais de bus supplémentaires. Ils sont supprimés en janvier 2015. Le budget 2015 a été débattu en décembre, et les directeurs des écoles ont été informés de cette décision dès son officialisation. La ligne budgétaire s'arrête au niveau municipal en décembre... d'où le décalage d'information.

Q° : pendant la plénière d'octobre, puis lors des CE, vous avez pourtant rappelé l'existence de cette dotation... Comment s'avancer ainsi pour l'annuler 2 mois + tard ? Il était évident que les enseignants allaient compter dessus dans leurs calculs de sorties scolaires.

R° : ces rappels étaient une prise de risque, on le reconnaît. Mais rien n'était budgétisé à ce moment-là. Nous sommes conscients du décalage. Mais les sorties sportives, culturelles (CHAM et Danse à l'école) seront maintenues.

2 – Les ATSEM

La loi oblige la mairie à employer 1 ATSEM par école. Le cas de Colomiers est rare. A Tournefeuille et Toulouse, il y a 1 ATSEM en moins par rapport au nb de classes (*information démentie par une maman FCPE qui vient de Toulouse, où il y avait une ATSEM par classe...*).

Les départs en retraite ne seront pas remplacés. Avec les inaptitudes et les congés longs, cela reviendra à une ATSEM en moins par école maternelle, soit 9 postes en moins. Il n'y a aucune suppression de poste, cela sera fait « naturellement ».

Mme Cadiergues rappelle que quand un personnel municipal est malade ou indisponible, son salaire continue de lui être versé, et il faut aussi payer son remplaçant... Cela impacte énormément le budget.

La réorganisation sera menée dans la réflexion sur le Charte (en cours de rédaction avec les ATSEM) et en lien avec l'Education nationale (directeurs) pour définir les priorités, le déploiement et les tâches.

A Colomiers les ATSEM ne font pas le ménage, ce n'est pas le cas ailleurs.

Leur présence est un réel +, elles sont sur place 27h30, alors que les enfants sont 24h en temps scolaire. Elles peuvent ainsi organiser des activités en amont pour les classes.

La communication de cette disposition nouvelle a été faite en priorité aux personnels municipaux (donc les ATSEM), puis aux directeurs, puis maintenant aux parents.

Mme Cloucard rappelle qu'elle a tenu à ce que les gens connaissent les coûts. Personne ne réalise ces coûts « il faut laisser les élus la responsabilité de leurs choix ».

Q° : quels sont les règles de remplacement ? La « brigade » de 7 personnes restera-t-elle identique ?

R° M. Baca: on remplace au bout d'une semaine d'absence, et 1 absence sur 2. Le budget existe pour 4 absences, et on finit souvent l'année à 7... On garde le budget pour 7 postes de vacataires. Au-delà de 9 absences, on a problème de recrutement (on ne confie pas ces postes à n'importe qui).

Il y a eu un départ en retraite en janvier, mais on pourvoit le poste jusqu'en juin. Cela va lourdement affecter le budget « remplacement », mais on le fait pour maintenir la qualité de l'accueil.

Q° : quelle économie ces postes représentent-ils ?

R° : chaque poste est différent, mais on peut parler de 35000€ par personne.

Mme Cadiergues rappelle qu'une dépense en moins n'est pas une économie. Elle affirme que le scolaire était jusqu'ici « sanctuarisé » à Colomiers, mais maintenant, il faut qu'un effort soit fait.

Avis° parent élu: je viens de Toulouse, et dans les classes il y avait une ATSEM par classe.

R° : alors cela doit dépendre des secteurs, ou c'est lié au projet d'école.

3 – Le budget « fonctionnement »

Jusqu'à présent, le budget « fonctionnement » était de 47€/élève. L'enveloppe globale reste la même, mais le nombre d'enfant scolarisés va augmenter... donc la dotation par enfant va baisser.

Mme Cadiergues rappelle que c'est une augmentation en moins, mais pas une économie.

4 – Les TICE

Q° : la dotation pour l'informatique est-elle maintenue ?

R° : La mairie a pris l'engagement d'équiper les écoles au niveau informatique et numérique.

A Lamartine et à Savary, des enseignants ont été formés aux TICE, mais l'équipement pour mettre en pratique n'est pas disponible : son achat est reporté. Sur le budget 2015, il est prévu le câblage de toutes les écoles. Mais le budget « nouvelles technologies » de 2 millions doit être revu à la baisse. La volonté est d'être équitable. On équiperait en échelonné, jusqu'en 2017. Les maternelles ne seront pas oubliées. Il faut définir quel type de

matériel est utile. Il faut aussi définir la protection, car la sécurité informatique de la mairie n'autorise pas n'importe quelle connection.

Un groupe de travail avec les enseignants sera mis en place en 2016.

5 – L'entretien

Beaucoup d'absentéisme à déplorer (épidémie de grippe en décembre).

Un audit a été demandé, afin d'étudier des pistes de redéploiement des équipes, qui gèrent 90 bâtiments municipaux. En fonction des conclusions de l'audit, on étudiera des remaniements et on définira des priorités. Il n'y a pas de suppression de poste. En cas de présence réduite, le fonctionnement en mode adapté est prévu et opérationnel. Mais il n'y a pas de mode adapté pour les espaces très fréquentés par les enfants et les sanitaires. C'est une obligation hygiénique et sécuritaire.

La restauration est une priorité ; mais il peut s'envisager un partage des responsabilités: ramasser les papiers en fin de journée, par exemple.

Les services présenteront les modes normal et adapté prochainement.

Mme la Maire a pris le secteur ressources humaines sous sa responsabilité directe, preuve que le sujet lui tient à coeur.

6 – Les éducateurs sportifs

Tout départ à la retraite fait l'objet d'une étude. Celui intervenu l'an dernier en juin est un poste qui n' a pas été renouvelé.

Le prêt d'un éducateur sportif, c'est un gros effort consenti par la délégation sport, c'est une dépense et un confort qui existent peu autour dans les villes voisines.

Q°: comment entendez-vous communiquer aux familles ces restrictions ?

R°: le budget sera voté au conseil municipal jeudi 5 février, les séances sont publiques et ces arbitrages y seront annoncés.

Remerciements des parents. Réunion levée à 20h.
